



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

TGV SNCF Le Mans-Paris - Qualité du trafic- Coût du transport - Desserte

Question orale n° 625

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur les orientations de la SNCF en matière de qualité du trafic des trains à grande vitesse (TGV) entre Le Mans et Paris et aussi vers et depuis les autres grandes villes régionales desservies par les TGV. En effet, les usagers réguliers et occasionnels font le constat d'un effritement de la qualité de la desserte actuelle. Les retards sont nombreux et les causes de ceux-ci sont variées ; pannes ; défaut de signalisation ; travaux. Selon une étude ARAFER de décembre 2018, un quart des TGV a connu en 2017 un retard supérieur à cinq minutes sur l'ensemble du réseau. Le service lui-même est aléatoire : remplacement de deux rames dites « Atlantique » par une rame « Duplex » ; annulation de TGV avec proposition de prendre un autre TGV sans place assurée mais au tarif fort. Ils constatent aussi toujours des tarifs élevés. Le prix d'un TGV, partant du Mans un vendredi matin vers Paris, se situe pour un adulte sans réduction entre 49 euros et 63 euros ce qui met l'aller-retour sur une journée au prix d'une centaine d'euros. Les rames en provenance de Paris ou vers Paris composant un même train ont souvent des tarifs différents alors même qu'ils seront sans arrêt entre les deux gares. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures l'État entend prendre pour garantir que la SNCF, pour l'heure seul exploitant de trains à grande vitesse sur cette portion de la ligne, va améliorer la qualité de la desserte et diminuer le prix moyen et médian payé par les habitants du Mans et de la Sarthe comme usagers de la ligne LGV. Elle souhaite savoir si l'État entend aussi demander à l'exploitant que les tarifs médians soient publiés et connus des usagers et clients de la SNCF ce qui assurerait une certaine transparence sur le tarif qu'ils paient. Elle la remercie pour sa réponse qu'elle espère opérationnelle et porteuse d'améliorations concrètes.

Texte de la réponse

TGV ENTRE LE MANS ET PARIS

M. le président. La parole est à Mme Marietta Karamanli, pour exposer sa question, n° 625, relative au TGV entre Le Mans et Paris.

Mme Marietta Karamanli. Je souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur la politique de la SNCF en matière de qualité du trafic des trains à grande vitesse entre Le Mans et Paris, ainsi que vers et depuis d'autres grandes villes régionales.

Les usagers, qu'ils soient réguliers ou occasionnels, constatent un effritement de la qualité de la desserte. Les retards sont nombreux – il y en a eu ce matin encore, ainsi qu'hier – et leurs causes variées : pannes, défauts de signalisation, travaux... Selon une étude publiée par l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières en décembre 2018, sur l'ensemble du réseau, un quart des TGV a connu en 2017 un retard supérieur à cinq minutes. Le service lui-même est aléatoire : remplacement de deux rames dites Atlantique par une rame Duplex ; annulation d'un TGV, assortie de la proposition d'en prendre un autre, sans place assurée mais au tarif fort. Les tarifs sont toujours aussi élevés : le prix d'un billet de TGV pour effectuer le trajet Le Mans-Paris un

vendredi matin se situe, pour un adulte ne bénéficiant d'aucune réduction, entre 49 et 63 euros, ce qui met l'aller-retour dans la journée à une centaine d'euros. Les rames d'un même train en provenance ou à destination de Paris circulent souvent à des tarifs différents, alors que le trajet est direct, sans arrêt entre les deux gares.

Je vous demande donc, madame la ministre chargée des transports, de bien vouloir m'indiquer quelles mesures l'État entend prendre afin de garantir que la SNCF, qui est pour l'heure le seul exploitant de trains à grande vitesse sur cette portion de ligne, améliorera la qualité de la desserte et diminuera le prix moyen et le prix médian du billet acheté par les habitants du Mans et de la Sarthe utilisateurs de la ligne LGV. Je souhaiterais aussi savoir si l'État entend demander à l'exploitant de publier les prix médians, afin que ceux-ci soient connus des usagers et clients de la SNCF, ce qui permettrait d'assurer une certaine transparence tarifaire.

M. le président. La parole est à Mme la ministre chargée des transports.

Mme Élisabeth Borne, ministre chargée des transports. Madame la députée, vous avez bien voulu m'interroger sur la régularité et la politique de prix des services TGV sur le territoire de votre circonscription.

La régularité des trains, qui contribue de manière décisive à l'attractivité du transport ferroviaire, est au cœur des priorités de l'ensemble des acteurs du système ferroviaire et du Gouvernement. Elle dépend non seulement d'aspects techniques et organisationnels liés à l'exploitation, mais également de l'état des infrastructures ferroviaires.

S'agissant de l'exploitation, la SNCF conduit un vaste programme afin de rendre les plans de transport plus robustes face aux aléas d'exploitation. Ce programme commence à porter ses fruits. Le groupe s'est fixé l'objectif d'un taux de départ à la seconde de près de 90 % en 2019.

En matière d'investissements dans le réseau ferré national, la priorité a longtemps été donnée aux projets de lignes nouvelles, au détriment de l'entretien des infrastructures existantes. L'État a désormais redonné la priorité à la maintenance et la rénovation du réseau existant. Le Gouvernement s'est ainsi engagé dans un effort d'investissement considérable en faveur du transport ferroviaire ; sur dix ans, 36 milliards d'euros seront notamment consacrés à la rénovation de la portion du réseau ferré où la circulation est la plus forte.

En ce qui concerne la politique tarifaire, je rappelle que la SNCF dispose pour son activité grande vitesse d'une autonomie de gestion, dans le respect de l'homologation par l'État de prix plafonds. Cette liberté commerciale a notamment permis le déploiement d'une offre visant à attirer des voyageurs supplémentaires. Cela a été permis, entre autres, par la nouvelle politique de péages que nous avons mise en place. En effet, comme vous le savez, lorsque nous sommes arrivés au Gouvernement, les perspectives d'augmentation des péages pour les TGV étaient de 4 à 5 % par an ; nous les avons stabilisés au niveau de l'inflation, ce qui nous a conduits à reprendre pour 35 milliards d'euros de dette par ailleurs. Grâce à cette nouvelle politique de péages, d'ici à 2020, 25 millions de passagers pourront bénéficier de l'offre à bas prix des TGV Ouigo. La moitié de ces voyageurs n'auraient pas pris le train sans cela. Le prix moyen du billet a baissé de 8 % entre 2014 et 2018 et il devrait continuer à baisser.

Le Gouvernement est, bien entendu, attentif à ce que des tarifs compétitifs rendent le TGV accessible au plus grand nombre. Un bilan tarifaire est d'ailleurs dressé chaque année par SNCF Mobilités, ce qui permet à l'État de suivre les prix pratiqués par l'opérateur sur les services TGV. Il apparaît ainsi que, sur la liaison Paris-Le Mans, le prix moyen d'un voyage a diminué de près de 6 % entre 2012 et 2017.

M. le président. La parole est à Mme Marietta Karamanli.

Mme Marietta Karamanli. Merci, madame la ministre, pour les informations et les précisions que vous avez apportées dans votre réponse.

La maintenance du réseau est une opération nécessaire. Précédemment, je m'étais particulièrement mobilisée

sur la question des nouvelles lignes, et plus particulièrement sur celles de l'Ouest, qui n'étaient pas forcément nécessaires.

Je voudrais aussi appeler votre attention sur la politique tarifaire. Vous dites que l'État a connaissance des prix médians pratiqués par la SNCF, mais ce n'est pas le cas des parlementaires. Je souhaiterais, par conséquent, que vous nous communiquiez ces prix médians, afin que nous obtenions la transparence tarifaire et que nous puissions transmettre ces informations à nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 625

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2019](#)

Réponse publiée le : 6 mars 2019, page 1745

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [26 février 2019](#)